

**MAIRIE DE
CHAUMONTEL**
(Val d'Oise)

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2020/273

**DATE DE
CONVOCATION**

Le 24 février 2020

OBJET :

Approbation des nouveaux
statuts du SMDEGTVO

L'an deux mille vingt, le vingt-huit février, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Sylvain SARAGOSA, Maire.

PRESENTS : Monsieur Sylvain SARAGOSA, Madame Isabelle PARENT, Monsieur Georges SCHMITT, Monsieur Patrice BRONSART, Madame Katya SCHMITT, Madame Aude POIRÉE, Monsieur Jacques GAUBOUR, Madame Véronique PETIT, Monsieur Nuno CARNEIRO DIAS, Madame Florence GABRY, Madame Evelyne POIGNON, Madame Corinne TANGE, Monsieur Christophe VIGIER, Monsieur Stéphane ALCOCER

PROCURATIONS : Madame Betty HUYLEBROECK pouvoir à Madame Corinne TANGE, Monsieur Eric CASSERON pouvoir à Madame Isabelle PARENT, Monsieur Fabrice HUYLEBROECK pouvoir à Monsieur Georges SCHMITT, Monsieur Karim KENTACHE pouvoir à Monsieur Sylvain SARAGOSA, Monsieur Olivier POIGNON pouvoir à Madame Evelyne POIGNON

EXCUSÉ(S) : Monsieur Jacques LABARRE, Monsieur André LEFEVRE

ABSENT(S) : Madame Martine GHENASSIA, Madame Betty HANAUER-BEASLAY

SECRETAIRE DE SÉANCE : Monsieur Patrice BRONSART

oooooooo

Monsieur le Maire informe :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la proposition du Comité Syndical du SMDEGTVO du 25 novembre 2019 souhaitant modifier les statuts du syndicat ;

Considérant que le projet prévoit la modification des articles 3, 6, 7, 8 et 9 des statuts actuels, à savoir :

- Le syndicat se dote d'activités complémentaires telle que la coordination de groupements de commandes ;
- La durée du syndicat est illimitée ;
- Le siège social du syndicat est fixé au Campus du Conseil Départemental du Val d'Oise – 2 avenue du Parc – CS 20201 CERGY – 95032 CERGY PONTOISE Cedex ;

Nombre de Conseillers en

Exercice : 23

Présents : 14

Votants : 19

Le Maire certifie avoir fait afficher aujourd'hui, à la porte de la Mairie, le compte rendu de la délibération ci-contre et qu'il n'a été fait aucune observation.

Fait à CHAUMONTEL,
Le 03 mars 2020

Le Maire,
Sylvain SARAGOSA

- Le Comité syndical sera constitué de délégués titulaires et de délégués suppléants selon les modalités suivantes :
 - ✓ 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant par commune de moins de 10.000 habitants.
 - ✓ 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants par commune à partir de 10.001 habitants.
- Des recettes supplémentaires sont possibles ;
- Les fonctions du Receveur sont confiées à la Trésorerie Cergy Collectivités.

Considérant que le Conseil Municipal de chaque Commune membre est invité à émettre un avis sur ces nouveaux statuts ;

Il est demandé donc aux membres du Conseil Municipal de valider et d'adopter la modification des statuts du SMDEGTVO ci-annexés et de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil Municipal ;
Après en avoir délibéré ;
A la majorité :

- **Contre** : 1 voix - *Monsieur Nuno CARNEIRO DIAS* :

VALIDE et **ADOpte** la modification des statuts du SMDEGTVO ;

DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé après lecture faite.



Signé par : Sylvain SARAGOSA
Date : 06/03/2020
Qualité : Signature des PDF par M.
le maire de la commune de
Chaumontel